



Rapport sur la situation en matière de
développement durable

Introduction

L'Agglomération Melun Val de Seine publie pour la troisième année son rapport développement durable conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ce rapport a pour vocation de présenter l'impact de la prise en compte du développement durable aussi bien dans les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire que dans les actions conduites pour la gestion du patrimoine et le fonctionnement des activités internes.

L'ensemble des projets de l'agglomération ont été analysés via les 5 finalités du développement durable :

- finalité 1 : lutter contre le changement climatique
- finalité 2 : préserver la biodiversité, nos milieux et nos ressources
- finalité 3 : cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations
- finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains
- finalité 5 : une dynamique de développement responsable

Ce rapport présente un échantillon des projets, actions et travaux qui répondent à ces 5 finalités et qui permettent à notre territoire de tendre vers la durabilité.

Les projets présentés sont le fruit du travail de l'ensemble des services de l'agglomération. Preuve en est donc que chacun à sa manière, participe à l'objectif ambitieux de faire de l'agglomération Melun Val de Seine un territoire équilibré où il fait bon vivre.

Sommaire

I / lutter contre le changement climatique.....p 4

Bilan de territoire – 2014
Perspectives de territoire 2015
Bilan interne – 2014
Perspectives internes 2015

II/ Préserver la biodiversité, nos milieux et nos ressources.....p15

Bilan de territoire – 2014
Perspectives de territoire 2015
Bilan interne – 2014
Perspectives internes 2015

III/ Favoriser la cohésion sociale, la solidarité des territoires et des générations.....p 22

Bilan de territoire – 2014
Perspectives de territoire 2015
Bilan interne – 2014
Perspectives internes 2015

IV/ Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.....p31

Bilan de territoire – 2014
Perspectives de territoire 2015
Bilan interne – 2014
Perspectives internes 2015

V / Développer une dynamique de développement responsable...p 41

Bilan de territoire – 2014
Perspectives de territoire 2015
Bilan interne – 2014
Perspectives internes 2015

Indicateurs.....p 50

énergie
changement
vulnérabilité
climat adaptation
réchauffement
CO2

Changement climatique

Bilan de territoire - 2014

Un profil climat pour agir en connaissance de cause

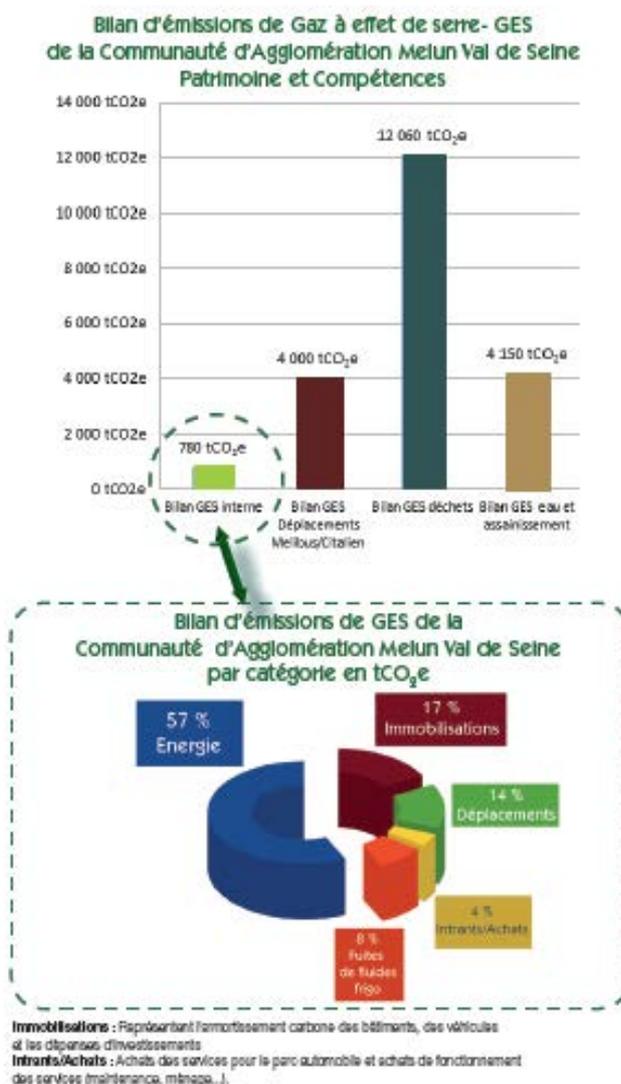
L'agglomération Melun Val de Seine s'est engagée dans l'élaboration d'un plan Climat Énergie Territorial au mois de Novembre 2012.

Ses objectifs, en cohérence avec ceux fixés au niveau Européen et National, sont :

- de réduire de 14 % les émissions de gaz à effet de Serre,
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique dans le tertiaire et de 30 % dans le résidentiel
- Intégrer 23 % d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique du territoire,

En 2014, l'agglomération Melun Val de Seine a élaboré son profil climat : bilan qui lui permet d'identifier les actions pour atteindre les objectifs cités précédemment. 4 points sont présentés ci-dessous :

- **Bilan des Gaz à effet de serre (BEGES) émis par le patrimoine de la communauté et l'exercice de ses compétences :**

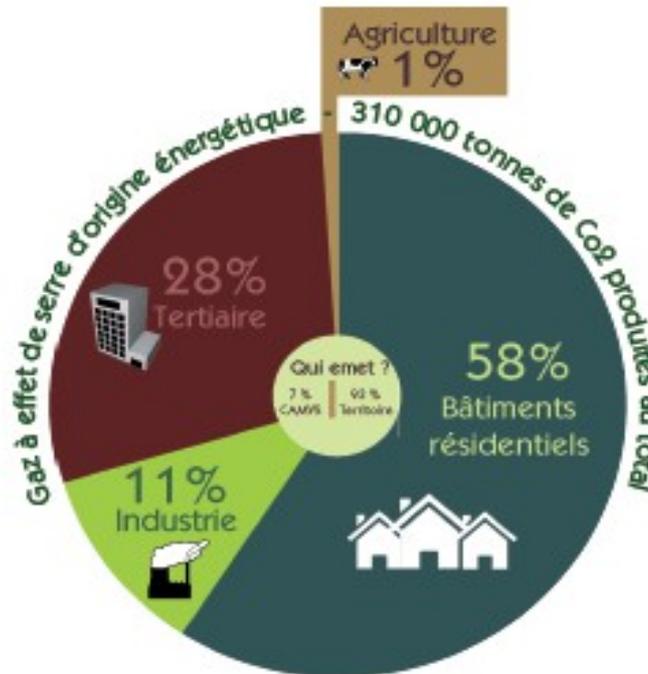


Changement climatique

Bilan de territoire - 2014

- **Bilan des Gaz à effet de serre d'origine énergétique produit sur le Territoire de la communauté d'agglomération :**

Gaz à Effet de Serre d'origine énergétique produit sur le territoire
- données issues du ROSE



- **Le mix énergétique sur le territoire**

Le mix énergétique des consommations du territoire est composé de :

- 45% de gaz
- 33% d'électricité (consommation d'énergie tous secteurs confondus)
- 9% de chauffage urbain
- 4% de bois

- **Les énergies renouvelables :**

Deux énergies renouvelables ont été particulièrement mises en avant lors de l'étude sur le potentiel des énergies renouvelables :

- la méthanisation
- la géothermie

Changement climatique

Bilan de territoire - 2014

Ce profil climat a permis d'organiser 4 ateliers de travail au mois d'octobre et novembre 2014 pour construire le plan d'actions du PCET :

- Atelier 1 : L'exemplarité de la CAMVS : réflexion interne sur un fonctionnement vertueux des services (mobilité, consommation et gaspillage)
- Atelier 2 : Énergie et qualité de l'air dans les bâtiments public : enjeux, obligations et financement
- Atelier 3 : Aménagement du territoire : l'urbanisme, la mobilité, l'autonomie énergétique et les gaz à effet de serre
- Atelier 4 : « L'efficacité énergétique : facteur de compétitivité de votre entreprise »

Ces 4 ateliers permettent de construire avec l'ensemble des partenaires techniques le plan d'actions du plan climat. Ce dernier sera présenté au premier semestre 2015.

Améliorer la politique de déplacement

L'agglomération Melun Val de Seine souhaite permettre à ses habitants de pouvoir de déplacer par des moyens alternatifs à la voiture. Pour cela , elle développe particulièrement 2 axes :

- les transports en communs,
- la politique cyclable

De nombreuses actions ont été menées en 2014.

Des transports en commun pour le plus grand nombre ...

Mélibus a connu une augmentation de fréquentation de plus de 10% entre 2013 et 2014. Pour poursuivre cette dynamique et rendre le réseau toujours plus attractif, les actions suivantes ont été mises en places en 2014 :

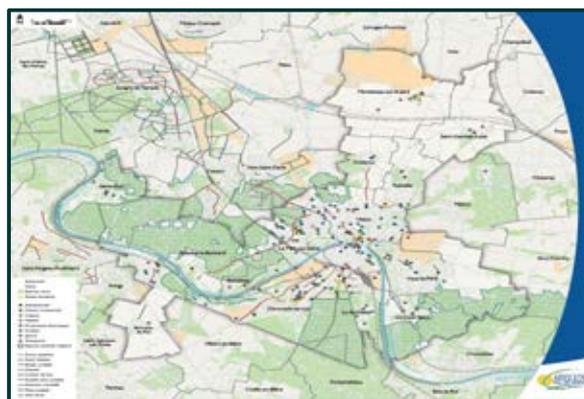
- **Information sur le réseau** pour tous les utilisateurs :
 - Bornes information voyageur (BIV)
Au minimum, une BIV a été installée dans chaque commune. Ce dispositif, permet aux utilisateurs de MELIBUS de connaître en temps réel, l'arrivée du prochain bus.
 - Flash code
Les arrêts non équipés de BIV sont dotés d'un flash code. Ce dispositif permet aux utilisateurs propriétaires d'un SMARTPHONE (téléphone nouvelle génération connecté à internet) de pouvoir télécharger l'horaire de passage du prochain bus.
 - SMS +
SMS + est un service payant qui permet de recevoir sur son téléphone portable les horaires de passage du prochain bus sur un arrêt précis
 - Systéo : est une application pour les smartphones (android ou iphone) permettant de consulter gratuitement les horaires et l'état du trafic en temps réel.

- Enfin, l'information est également améliorée à l'intérieur des bus qui ont été équipés d'écrans défilants et d'annonces sonores précisant les prochains arrêts sur la ligne.
- Mise en **accessibilité des arrêts de bus** : 69 arrêts ont été mis aux normes en 2014. Ils complètent les 68 déjà réalisés en 2013.
- **Amélioration des infrastructures** : réalisation de la gare routière Joliot Curie : Afin d'améliorer le réseau, l'agglomération en partenariat avec la ville a créée 7 quai bus devant le lycée Joliot CURIE. Cette nouvelle « gare » permet une affectation des quais et une mise en sécurité des abords du lycée.
Coût travaux total (agglo + commune) : 410 000€ HT

Amélioration de la politique cyclable au niveau territorial

L'agglomération Melun Val de Seine, consciente des enjeux de la mobilité sur son territoire, souhaite améliorer et développer la politique cyclable. Pour ce faire, elle a, en 2014, lancé une étude globale, divisée en 3 axes :

- **Actualisation du schéma directeur des liaisons douces** : pour élaborer, sous forme d'une cartographie à une échelle adaptée, un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire à créer dans les années à venir afin de constituer l'armature du réseau cyclable de l'agglomération.



- **Élaboration d'un plan de jalonnement** afin de rendre plus visible et lisible le réseau communautaire. Concrètement, ce plan se traduira par : l'identification de quelques itinéraires structurants, l'implantation de panneaux de signalisation directionnelle, et l'implantation de Relais d'informations Services (RIS), sur chaque commune, pour permettre le repérage des usagers occasionnels.

- **Élaboration de support de communication** pour informer les cyclistes.

Ainsi, la réalisation de ces supports, à travers la création d'une cartographie papier, ainsi que la conception des Relais Informations Services (RIS), permettront de faciliter les déplacements occasionnels ou quotidiens des usagers, et de valoriser les actions menées en faveur du vélo sur le territoire.

Changement climatique

Bilan de territoire - 2014

L'habitat : l'agglomération agit pour des logements moins énergivores

Que cela soit sur le parc privé public ou privé, l'agglomération travaille à impulser une dynamique vertueuse pour des logements moins consommateurs d'énergie et moins émissif de Gaz à effet de serre (GES).

« Mon plan rénov » sur le parc privé

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant a été identifiée comme un axe prioritaire. Le programme « Mon plan rénov » lancé en 2012 par l'agglomération, permet de financer les ménages -sous conditions techniques et financières- dans la rénovation énergétique de leur logement.

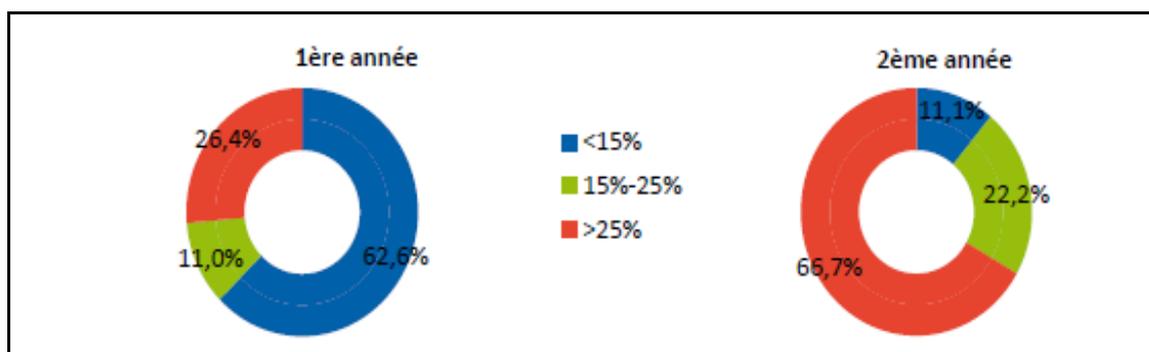
En 2013, deuxième année d'opération, 209 contacts ont été mis en relation avec le PACT Seine et Marne - prestataire de la CAMVS sur ce projet. 62 dossiers ont fait l'objet d'une notification de subvention de la part de la CAMVS.

L'ensemble de ces chantiers a généré 725 086€ HT de travaux dont 82% pour la rénovation énergétique des logements.



Le gain moyen constaté s'élève à 12 080 KwhEP/m²/an par logement et correspond à un gain d'au moins **deux classes sur l'étiquette énergétique du logement**. Au total, ces travaux ont permis d'économiser 543 598 KwhEP **soit une augmentation de 38% en un an**.

L'économie d'énergie en deuxième année correspond à la consommation annuelle de 27 familles (1 famille étant égale à 4 personnes vivant dans 100m² source : étude ABE-2008).



Gains énergétiques constatés Source : dossiers PACT Seine et Marne

Il est à souligner un net saut qualitatif dans les gains énergétiques réalisés après travaux : en 2013, **66,7% de dossiers ont permis un gain de plus de 25%**

Ce saut qualitatif s'explique par l'augmentation importante des dossiers comprenant une rénovation globale avec un bouquet de travaux conséquent.

Changement climatique

Bilan de territoire - 2014

Des éco-conditions pour les subventions du parc public :

L'agglomération a voté en 2013 la refonte totale de son règlement d'attribution des subventions pour la construction de logements locatifs sociaux. Ainsi, une large place aux éco-conditions est faite comme le montre le tableau suivant :

4. Dans les « nouveaux espaces d'urbanisation préférentielle », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 35 logements/ha, 5. Dans les « nouveaux espaces d'urbanisation conditionnelle », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 25 logements/ha	
Pour un habitat durable :	
Dans le neuf, pour le logement familial exclusivement ou dans le parc existant, sous réserve de la Certification Patrimoine Habitat Millésime 2011, Option HPE rénovation ou Rénovation 150 (150 kwh/m2/an)	1 000€/logement
Pour encourager les opérations d'acquisition-amélioration :	
Pour toute opération en acquisition-amélioration	1 500€/logement
Pour résorber la vacance :	
Pour tout logement vacant depuis plus d'un an, remis sur le marché et conventionné en logement familial exclusivement	2 000€/logement
Pour favoriser l'équilibre territorial :	
Dans une commune contrainte par l'obligation de construction de logements sociaux (loi SRU) et qui n'atteint pas le quota réglementaire Ou non contrainte par la loi SRU	1 500€/logement
Pour favoriser les programmes qui responsabilisent les locataires dans leur consommation de fluides :	
Pour tout logement en acquisition-amélioration équipé d'un comptage individuel des énergies	1 000€/logement
Pour une prise en compte des modes de déplacements doux :	
Pour tout logement dans un programme situé à moins de 300m d'un arrêt de bus	500€/logement
Pour tout logement dans un programme disposant d'un espace clos et sécurisé dans le bâti pour le stationnement des cycles	500€/logement
Pour aider au montage d'opérations de petite taille :	
Pour tout logement dans un programme neuf constitué de moins de 13 logements	1 000€/logement

Il est intéressant de noter qu'en 2014 ce nouveau règlement a eu un fort impact sur la qualité des constructions. **214 500 €** ont ainsi été versés sur des critères de développement durable .

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : un outil pour financer la rénovation énergétique

Le CEE est la « monnaie d'échange » agissant telle une subvention pour les travaux d'économies d'énergie. Il a été créé par la loi du 13 juillet 2005 de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France (loi POPE).

C'est un système qui oblige les fournisseurs d'énergie - dits les obligés- à réaliser des économies d'énergie.

Les pouvoirs publics ont ainsi fixé des objectifs de quotas d'énergie à économiser : le Kwh Cumac d'énergie finale.

Les distributeurs et producteurs d'énergie (les obligés au sens de la loi) sont contraints de réaliser des économies d'énergie au prorata de ce qu'ils distribuent ou produisent sous peine de sanctions financières. Pour atteindre leurs objectifs fixés par l'Etat, ils peuvent :

- réaliser des économies d'énergie eux-mêmes,
- acheter des CEE,
- payer une pénalité libératoire (20€ / Mwh cumac au trésor public)

Les collectivités, les particuliers, les entreprises ou tout organisme susceptibles de faire des travaux d'économie d'énergie (les éligibles au sens de la loi) peuvent obtenir des CEE et les revendre aux obligés.

En 2014, l'agglomération a commencé à travailler sur la valorisation des CEE notamment sur le projet du musée de la gendarmerie. Aussi, si validation du dossier in fine, les travaux d'isolation des combles et des murs devraient rapporter près de **15 000€** à l'agglomération.

En 2015, l'agglomération souhaite poursuivre cette dynamique et mènera une réflexion dans le cadre de son plan climat afin de définir un protocole d'automatisation de la démarche. Elle étudiera également l'accompagnement des communes dans ce dispositif.

Augmentation de l'offre de transport en commun

L'agglomération Melun Val de Seine désireuse de s'adapter aux nouveaux modes de vie et répondre à l'augmentation de fréquentation du réseau (**+10 % entre 2013 et 2014**) , augmente dès le mois de février 2015 son offre de transport en commun (Mélibus).

Ainsi, sur les principales lignes du réseau Melibus, (lignes A,C,D,E,F et L) des bus circuleront plus tard en semaine et jusqu'à environ 23h le samedi. De plus, Les lignes H Melun et H Dammarie qui fonctionnent le dimanche et les jours fériés verront leur fréquence doubler et leur amplitude horaire augmenter.

Ce développement d'offre important a été rendu possible grâce à l'engagement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et grâce au STIF qui l'a voulu et le finance à 100 %.

Changement climatique

Perspectives de territoire - 2015

La méthanisation : une énergie renouvelable adaptée au territoire

L'agglomération Melun Val de Seine s'est engagée lors de la préfiguration de son plan climat à suivre les objectifs européens et nationaux dits des « 3x20 » demandant d'intégrer 23 % d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique du territoire.

Dans le cadre de l'étude sur le potentiel des énergies renouvelables réalisée dans la phase diagnostic, la méthanisation a été identifiée comme extrêmement pertinente sur notre territoire.

Pour rappel la méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique qui produit un gaz appelé biogaz.

2 scénarios existent pour ce biogaz :

- Électricité et chaleur sont produites par cogénération. L'électricité est revendue tandis que la chaleur devra être utilisée à proximité de l'unité.
- Affiné en biométhane, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel et alimenter ainsi les véhicules en GNV,



Le projet d'une unité de méthanisation est donc un projet ambitieux à la croisée de plusieurs politiques publiques dont l'agglomération a la charge comme la gestion des déchets, les transports, la gestion énergétique...

Sous l'impulsion du Syndicat Départemental d'Électrification de Seine et Marne, l'agglomération Melun Val de Seine souhaite être un partenaire moteur pour voir apparaître une unité de méthanisation sur son territoire.

L'année 2015 verra ce projet de méthanisation se concrétiser : le montage technique, financier et juridique devra être affiné pour aboutir à un projet de territoire.

Changement climatique

Bilan Interne - 2014

Des bâtiments réhabilités

Afin d'avoir une consommation maîtrisée de l'énergie, l'agglomération mène une politique de réhabilitation de son patrimoine. Après l'isolation des ateliers du Millénaire en 2013, l'Agglomération a mené un ensemble de travaux sur les bâtiments universitaires de la Courtille tels que :

- Isolation des combles,
- Changement des radiateurs,
- Changement des luminaires et insertion de puits de lumières,
- Changement de chaudière.

Les résultats sur les consommations énergétiques seront analysés grâce au suivi énergétique des bâtiments.

Montant des travaux : 179 300€ HT

Optimisation de la ventilation de la Station d'épuration (STEP) de Dammarie-lès-lys

La conception et les équipements d'origine de la STEP de Dammarie-les-Lys datent de 20 ans. Afin d'optimiser leur fonctionnement, une étude sur le renouvellement des ventilateurs dédiés à la désodorisation a été menée par Véolia .

L'étude montre qu'une optimisation de la ventilation **permet une diminution de 36% de la consommation horaire théorique**. La diminution est d'autant plus marquée (58%) lors des phases de fonctionnement nominal, four en service.

Ainsi, comparé à la consommation actuelle, pour la seule extraction d'air, le gain de puissance annuelle serait d'environ **265 900 kWh/an**.

Suite à cette étude, l'agglomération a validé la réalisation des travaux sur la Station d'épuration. Ces travaux ont été réalisés courant 2014. Une analyse des consommations sera faite en 2015 pour analyser les économies réelles par rapport à celles attendues.

Investissement global d'amélioration : 120 000€

Estimation du retour sur investissement/ consommation d'énergie électrique : 8 ans.

Changement climatique

Perspectives Internes 2015

Suivi énergétique du patrimoine communautaire

Afin d'optimiser la gestion des bâtiments et d'évaluer les différentes actions qui sont menées sur la patrimoine communautaire, un suivi énergétique pour chaque bâtiment sera mis en place en 2015.

Une analyse précise des factures permettra d'évaluer dans le temps les consommations de l'agglomération et donc l'impact de la politique de réhabilitation de nos bâtiments.

Optimiser les déplacements des agents

Afin d'optimiser les déplacements des agents de l'agglomération, le groupe « mobilité » de l'éco-team a lancé un questionnaire sur les pratiques de déplacements des agents. L'objectif étant de mieux connaître les habitudes de chacun afin de pouvoir proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle et adaptées aux besoins de tous.

Un fort taux de participation a été relevé pour ce questionnaire : plus de 70% des agents ont répondu.

Les résultats montrent que :

- 64% des agents se déplacent en voiture et 16% en transports en commun,
- La majorité des agents mettent entre 20 et 45 min pour venir travailler. 12% mettent plus de 45 min.
- 90 % des personnes ayant répondu émettent un avis négatif (chronophage, fatiguant, stressant) du trajet quotidien. Par ailleurs, 65 % d'entre eux seraient prêts à adopter un mode de déplacement durable.
- 70% des agents sont favorables à l'étude du télétravail, bien que 46% pensent que leur fonction ne s'y prête pas.

Les modes de déplacement durant la journée de travail et entre midi et deux ont également été étudiés.

Pour faire face à ces constats, un plan d'actions pour 2015 a été construit selon 3 axes :

- Favoriser la mobilité durable,
- Promouvoir le vélo
- La voiture, pourquoi pas ? Mais.....

eau nature économie
biodiversité gestion
richesses diversité
ressources

Charte régionale de Biodiversité

La charte régionale de biodiversité formalise la volonté des acteurs de la région Île-de-France de faire connaître, de préserver, de restaurer et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la région Île-de-France par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, organisme ou entreprise. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Île-de-France. L'adhésion engage la collectivité à ouvrir un processus d'amélioration de ses pratiques afin de :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Développer, partager et valoriser les connaissances ;
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

En janvier 2014, la CAMVS a signé cette charte. Elle marque ainsi sa volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels. Elle reconnaît ainsi l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de son territoire.



Amélioration de la gestion des déchets

L'agglomération a mené en 2014 deux actions innovantes dans le cadre de sa politique sur la gestion des déchets :

L'extension des consignes de tri des emballages

Le territoire de l'agglomération a été choisi comme site pilote afin d'accueillir une expérimentation d'envergure : l'extension des consignes de tri des emballages plastiques. Encadrée par l'éco-organisme ECO-EMBALLAGE, elle a débuté en mai 2012. Pendant deux ans tous les plastiques rigides, jusqu'alors considérés en refus de tri, sont désormais collectés améliorant ainsi le taux de recyclage de ce gisement en vue d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, et ce aux trois niveaux de la chaîne des emballages : producteurs, collectivités locales et recycleurs.

Ainsi, les habitants de la CAMVS sont invités à mettre dans leurs bacs jaunes tous leurs emballages en plastique rigide, y compris les pots et barquettes, et non plus seulement les bouteilles et flacons en plastique comme sur le reste du territoire. Les emballages en plastique souple (sacs et films) sont toujours refusés.

Le recyclage de ces emballages permet de réaliser de nouveaux objets en plastique, comme des tuyaux d'arrosage ou des chaises de jardin ; la viabilité de cette nouvelle filière est également en expérimentation.

L'année 2014 a permis d'évaluer les résultats de cette expérimentation :

Au total sur l'année 2013, ce sont environ 2 100 tonnes d'emballages qui ont pu être triés sur le territoire de la CAMVS, soit environ 14% d'augmentation par rapport à 2011 (dernière année non expérimentale).

Les retours observés après les premiers mois de test de l'année 2012 se sont confirmés sur 2013 :

- Les habitants sont satisfaits d'un geste de tri plus simple et plus évident, et le nombre de bacs refusés pour cause d'erreur de tri a fortement chuté.
- Le volume supplémentaire lié aux nouveaux emballages en plastique rigide triés a pu, pour la grande majorité, être absorbé par l'espace restant dans les bacs jaunes des habitants.
- Le centre de tri s'est bien adapté à ces nouveaux flux et n'a pas présenté de difficulté technique majeure, la principale problématique étant liée à la densité très faible de ces nouveaux produits, qui prennent donc davantage de volume à poids équivalent.

L'expérimentation était prévue pour durer jusqu'à la fin de l'année 2013. Les résultats au niveau national étant encourageants mais nécessitant de poursuivre des tests au niveau des filières de recyclage et des centres de tri, les consignes élargies ont été maintenues sur les sites expérimentaux, dont la CAMVS, pour l'année 2014.

La redevance spéciale (RS) incitative au tri

L'agglomération Melun Val de Seine a mis en place depuis 2002 la redevance incitative pour les entreprises. Ainsi, au de la d'un certain seuil (770L/semaine), le producteur (entreprises ou administrations) de déchets ménagers assimilés, passe une convention avec la CAMVS : il est assujéti à la **Redevance Spéciale (RS)** et est exonéré de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères. Le montant de la Redevance s'établit au prorata du volume des bacs mis à disposition indépendamment du flux de déchets. Ainsi, le producteur paie en fonction des déchets qu'il produit.

En 2014, la commission de contrôle et d'arbitrage a décidé d'introduire une **tarification différenciée par type de flux collecté** (ordures ménagères résiduelles et emballages) afin **d'inciter au tri** les redevables les moins sensibilisés. Le tarif est désormais de 0,0263€/l en Ordures Ménagères et de 0,0144€/l en Emballages (à comparer au tarif unique précédent qui était de 0,0227€/l).

Entretien de la forêt de Bréviande

La Forêt de Bréviande, composée des pelouses calcaires de Sainte-Assise, des plans d'eau de l'Ormeteau, des terres agricoles et du bois de la forêt de Bréviande est un site d'une qualité écologique et paysagère remarquable. Le classement d'une partie de la forêt de Bréviande (les Bruyères de Sainte Assise), en réserve naturelle régionale (RNR) par le Conseil Régional atteste des qualités exceptionnelles de cette entité naturelle.

L'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France intervient pour le compte de la Région en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens. Dans ce cadre, l'AEV et la Région, en accord avec les communes ont successivement délibéré sur la création, puis les extensions du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de Bréviande, couvrant environ 2 200 ha sur les espaces agricoles et naturels à protéger sur le territoire.

Dans l'espace communautaire, le PRIF de Bréviande s'étend actuellement sur les communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, le Mée-sur-Seine, Seine-Port et Voisenon.

L'agglomération consciente de cette richesse a signé une convention financière avec l'AEV. **150 000 €** sont ainsi versés à l'Agence pour participer à la gestion, l'entretien de ce bois. Cette participation permet notamment :

- le gardiennage,
- la mise en sécurité de la forêt
- le travail des espaces verts : tonte, broyage...
- Assurer la propreté du site
- la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du grand public.



Optimiser la gestion des « encombrants »

Afin d'optimiser la gestion des encombrants, la CAMVS en partenariat avec le SMITOM, souhaite étudier la mise en place un service de type « Allo Déchets » offrant un service à la carte aux usagers et limiter les dépôts majeurs sur le domaine public.

Pour ce faire, 3 zones test sont en cours de formalisation suivant les grands principes définis par le groupe de travail Elus/Techniciens ayant travaillé sur ce sujet lors du précédent mandat.

L'objectif en terme de calendrier est de **pratiquer le test pendant 6 mois en 2015** et de le poursuivre pendant 6 mois supplémentaires avec les correctifs apportés le cas échéant. A l'issue de cette période, le dispositif serait généralisé à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Épurer par les plantes

La commune de Montereau-sur-le-Jard disposait d'une station d'épuration construite en 1984 conçue pour traiter 500 équivalent habitant.

Cette dernière présentant des insuffisances en capacité et en traitement, ne permettait plus d'assurer des niveaux de rejets acceptables pour le milieu récepteur. Conformément au schéma directeur d'assainissement de 2006, l'agglomération a lancé une opération de travaux visant à reconstruire l'unité de traitement d'une capacité portée à 800 EH, extensible à 2400 EH, sur le même site que la station actuelle, et démolir la station actuelle.

La consultation travaux a retenu le groupement MSE / Ligne DAU / PINTO en fin d'année 2013 sur le brevet déposé ORGANICA FBR.

Ce concept de station d'épuration présente l'avantage d'intégrer de nouvelles technologies, performantes, compactes, et écologiques, qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. La spécificité majeure de ce brevet ORGANICA repose sur un ensemble de végétaux sous serre, dont les systèmes racinaires participent à l'abatement de la pollution.

L'offre intégrera par ailleurs, la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts, ainsi que la création d'un circuit de visite sécurisé.

La station d'épuration sera en service à partir du **second semestre 2015**.



Montant des travaux 1 642 530 M€

Réduire les consommations de matières premières

L'éco-team a mené plusieurs actions en 2014 pour limiter la consommation de matières premières :

- Augmentation de la fréquence de collecte des papiers pour augmenter les capacités de tri
- Amélioration de la communication quant aux consignes de tri du papier au sein des services
- Distribution de verres en verre à l'ensemble des agents pour limiter la consommation de verres en plastiques
- Distribution de cahiers de brouillon aux agents intéressés réalisés avec des feuilles de papier utilisées sur un seul côté.

En favorisant un comportement écocitoyen, l'éco-team limite la consommation de matières premières des agents et réduit ainsi l'impact de la collectivité sur l'environnement.

Une flotte de véhicules mutualisée

Afin de limiter son impact environnemental et ses coûts de fonctionnement, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine travaille depuis plusieurs années à mutualiser et optimiser sa flotte de véhicules.

De plus, l'agglomération Melun Val de Seine a poursuivi son action pour la bonne gestion de sa flotte automobile par l'achat d'un véhicule électrique et l'installation de bornes de recharge sur le parking.

Au total, la CAMVS gère une flotte de 15 véhicules et de 3 vélos à assistance électrique.

Sont à disposition des 75 agents des locaux administratifs :

- 5 véhicules pour l'ensemble des agents non « empruntables » sur les temps de pause de déjeuner,
- 3 vélos à assistance électrique avec des possibilités de réservation toute la journée (temps de déjeuner compris)

Pour chaque déplacement, les agents doivent remplir un tableau de bord de suivi indiquant : date, destination, nombre de km parcourus, conducteurs, personnes transportées, raison du déplacement. En parallèle, chaque agent doit remplir un ordre de mission pour pouvoir prendre un véhicule.

Les vélos sont également accessibles sous condition de réservation auprès de l'hôtesse.

En 2013, les 5 véhicules de la flotte ont parcouru 21847 km.

Quant au vélo, de septembre 2013 à septembre 2014, 92 déplacements ont été réalisés à vélos, dont 39 sur l'heure du déjeuner. Avec une moyenne de trajet de 2,5km (soit 5 km le déplacement), environ 460 km ont été parcourus à vélo, limitant ainsi l'usage des véhicules, soit environ 2% des distances effectuées en voiture.

Distribution de produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou raisonnée

L'eco-team souhaite proposer aux agents de l'agglomération Melun Val de Seine la distribution de paniers de produits locaux. Pour ce faire, elle a pris contact avec une association « les fermiers du Gâtinais » qui distribue des produits locaux tels que des fruits, légumes, viandes, ou encore de l'épicerie. Tous les produits proposés sont issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.

Cette offre est proposée depuis le mois de janvier 2015 à l'ensemble des agents pour une livraison hebdomadaire des paniers.

Cette démarche répond à une volonté de favoriser une alimentation de qualité et l'achat de produits locaux.

Mise en place d'un composteur

L'éco-team a pour objectif d'installer un composteur dans les espaces verts de l'agglomération à l'attention de tous les agents de la CAMVS.

Cette action poursuit plusieurs objectifs :

- limiter le gaspillage alimentaire,
- diminuer le tonnage de déchets produit,
- produire du compost qui pourra être utilisé dans les espaces verts de la CAMVS,
- Sensibiliser les agents au tri,

Cette action sera menée en partenariat avec le SMITOM qui propose de mettre à disposition gracieusement un composteur de 600 L et de donner une formation aux agents de l'agglomération.

A word cloud featuring the following terms: **social** (dark green, top right), **jeunesse** (dark red, top right), **générations** (dark red, vertical, top right), **économies** (orange, top left), **cohésion** (orange, middle left), **richesse** (dark red, middle left), **solidarité** (dark green, vertical, center), and **partage** (dark red, bottom right).

Le logement des jeunes : une priorité

Permettre à tous de se loger est une des priorités du service habitat de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Encourager les jeunes qui veulent rester, s'installer ou travailler sur l'agglomération est un enjeu de taille pour le maintien du dynamisme de notre territoire.

Or la demande de logement connaît une tension croissante. Dans un contexte marqué par une pénurie de logements économiquement accessibles, l'accès au logement locatif est une étape difficile pour nombre de ménages, en particulier pour ceux qui ne peuvent répondre aux exigences croissantes des bailleurs. Majoritairement logés dans le parc privé, les jeunes sont plus particulièrement touchés par ces difficultés. Pour eux de façon encore plus prégnante, le choix du logement conditionne celui de l'emploi.

Dans ce cadre l'agglomération développe et appuie la communication de la formule de « chambres chez l'habitant », gérée par le Bureau Information jeunesse de la ville de Melun. Effectivement cette offre est une solution gagnant-gagnant : elle valorise économiquement le logement et offre une présence pour le propriétaire et est une solution pour des jeunes à la recherche de logement à bas coût et/ou avec une présence « adulte ».

Ainsi, le soutien de ce dispositif a permis de développer l'offre de 20 chambres en 2011 à 60 chambres en 2014.

Gens du voyages : scolarisation, éco-citoyenneté et bien vivre

L'agglomération mène un ensemble d'actions en faveur les gens du voyages

- **L'éco-citoyenneté** : les animations s'adressent aussi bien aux enfants et adolescents qu'aux adultes, avec des actions de fabrication de produits d'entretiens et de cosmétiques écologiques, mais également de création d'objets à partir de matériaux recyclés



- **Scolarisation :**

L'action de scolarisation des Gens du Voyage est assurée par l'association du Rocheton. Le Rocheton a suivi en 2013 **33 familles distinctes sur la CAMVS** dont 25 sur Melun et 8 sur Vaux Le Pénil. Sur l'ensemble de la CAMVS, la **scolarisation en maternelle progresse**, passant de 22% en 2012 à 33% un an plus tard. La **scolarisation en élémentaire stagne mais reste largement positive**, passant de 88 à 85% en 2013.

Le Rocheton mène également les actions suivantes :

- **Lutte contre l'illettrisme :**

Des ateliers d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme à destination des parents et des adolescents descolarisés ont été mis en place. Pendant les vacances scolaires, des ateliers de lecture et d'écriture ont également été ouverts aux enfants.

- **Favoriser l'accès à la lecture :**

Des séances de lecture et des ateliers créatifs ont été mis en place, en partenariat avec la Médiathèque l'Astrolabe, sur l'aire d'accueil de Melun. Des visites et sorties à la médiathèque sont également prévues.

- **Favoriser l'accès à la culture :** l'aire d'accueil de Melun a accueilli à deux reprises, l'association « **Les Concerts de poche** ». Cette association permet de faire découvrir les plus belles œuvres du répertoire classique, par l'intermédiaire de concerts et d'ateliers musicaux de création, d'interprétation et d'improvisation.

- **Accès aux droits :** accompagnement et aides ponctuelles des familles dans le montage de dossiers administratifs

- **Santé :**

Un mini forum « santé » à destination des gens du voyage de l'aire d'accueil de Melun et de Vaux le Pénil a été organisé en septembre 2014. Il a rassemblé les professionnels de santé locaux sur les thématiques suivantes : bucco-dentaire, prévention des risques professionnels, alcool tabac, diabète, asthme etc

- En partenariat avec la Mutualité Française, une formation aux **gestes de 1ers secours** a été organisée en novembre à Melun, à destination des professionnels et du public gens du voyage

Un territoire connecté

Concrétisant la volonté des élus d'étendre le très haut débit sur le territoire, l'Agglo et Orange ont validé, en 2013, un plan de déploiement du réseau FTTH, Fiber To The Home (en français : fibre optique à domicile). Orange s'est engagé à le mettre en œuvre d'ici 2019.

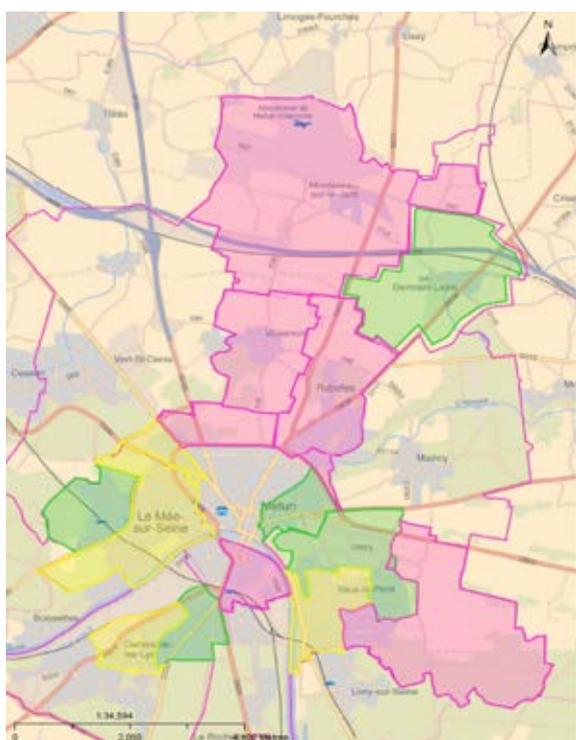
Les premiers déploiements réalisés en 2014 concernent les communes de Melun, Vaux-le-Pénil, Saint Germain Laxis, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Rubelles, Montereau sur le Jard et Voisenon. Ils s'effectuent en deux phases. D'abord le déploiement dans les rues (phase horizontale), qui étend la fibre vers les maisons individuelles, puis le déploiement collectif (phase verticale), à l'intérieur des immeubles.

En août 2014 la fibre optique couvrait globalement 22% du territoire de Melun Val de Seine, c'est à dire qu'elle est installée dans les rues couvrant au total 12 000 logements.

En 2013, Melun Val de Seine a également investi 900 000 € dans la mise en place d'armoires de montée en débit, dans les zones mal desservies, où la réglementation le permet : à Boissettes, Boissise-le-Roi (dans le hameau d'Orgenoy), La Rochette et Seine-Port. **Ces armoires de montée en débit** ont été mises en service **en février 2014**.

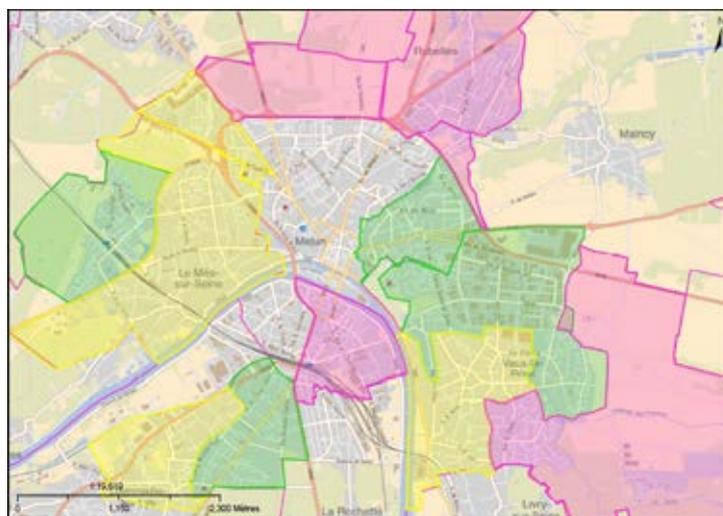
Leurs habitants peuvent ainsi disposer, sans coût supplémentaire, d'un débit proche de 10 Mb et accéder ainsi aux offres triple play (téléphonie, internet et télévision), en attendant l'arrivée de la fibre optique.

Le développement du réseau FTTH sur le territoire s'inscrit dans un objectif de lutte contre la fracture numérique. Elle présente des avantages indéniables, dont le débit Internet - quelques secondes de téléchargement pour un film, contre plusieurs minutes en ADSL - et des usages multimédias et audiovisuels grandement amplifiés (la télévision en haute définition ou en trois dimensions).



Déploiement de la fibre sur la CAMVS

- En Vert, les lots 2013
- En Jaune, les lots 2014
- En Roses les lots 2015



Cohésion sociale et solidarité

Perspectives de territoire - 2015

Nouvelle politique de la ville et démocratie participative

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale a été publiée le 22/02/2014 au JO (loi n°2014-173 du 21/02/2014). Cette loi redéfinit le cadre de la politique de la ville et explicite les principes fondamentaux d'action : une contractualisation unique avec l'Etat et les collectivités pour mettre en oeuvre la solidarité nationale et locale en direction de ces territoires et de ces habitants, le resserrement de la géographie prioritaire, la montée en puissance des intercommunalités, la mobilisation en priorité du droit commun, le renforcement de la péréquation tant horizontale que verticale. La loi pose pour la première fois le rapport aux autres politiques publiques.

Ce texte met en oeuvre une réforme du cadre de la politique de la ville en inscrivant, pour la première fois, le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté, en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social. Cette nouvelle politique de la ville doit permettre la réintégration des quartiers prioritaires dans la dynamique de l'agglomération et plus uniquement de la ville.

Sur le territoire de la CAMVS, 5 quartiers ont été retenus comme quartier prioritaire :

- Le quartier de la Plaine du Lys, Abbaye du Lys et Bernard de Poret, à Dammarie-lès-Lys
- Le quartier de la Courtillelaies, Circé et Plein Ciel, au Mée-sur-Seine
- Les quartiers de l'Almont, des Mézeraux et Plateau de Corbeil/ Plein Ciel, à Melun

Les nouveaux quartiers politique de la ville (NQPV) comptent au total 28 713 habitants.

La co-construction de la politique de la ville avec les habitants implique la mise en place de **conseils citoyens**. Ces conseils citoyens sur le territoire de la CAMVS seront au nombre de 5 (cela correspond aux quartiers prioritaires retenus cités ci-dessus).

Ces conseils, constitués pour moitié d'habitants et pour l'autre d'acteurs locaux (associations, commerçants, professions libérales...) s'inscrivent dans la mise en place du nouveau Contrat de Ville.



Perspectives de territoire - 2015

En parallèle, l'agglomération s'est engagée dans l'écriture d'un Plan Stratégique Local (PSL). Ce dernier vise à accompagner la sortie des plans de rénovation urbaine (PRU) des villes de Dammarie-lès-Lys, Melun et Le Mée-sur-Seine. Il permettra :

- d'identifier les enjeux de gestion dans les quartiers rénovés, en évaluant les résultats du PRU
- de s'inscrire dans une perspective de moyen et long terme, en identifiant des axes stratégiques prioritaires

L'élaboration du PSL se fondera sur une évaluation partagée des résultats des PRU (impacts sur le territoire et les habitants, poursuite de la stratégie de requalification urbaine...) et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) (emploi, santé, sécurité...) dans les trois villes. Ce diagnostic partagé contribuera à la réflexion autour du futur contrat de ville à l'échelle de la communauté d'agglomération, sur les volets urbain, habitat et cadre de vie.

Le Contrat de ville devra être **signé d'ici la fin du premier semestre 2015** et se structure autour de trois grands volets: la cohésion sociale (la santé, la culture, l'éducation, lien social), l'emploi et le développement économique mais aussi le cadre de vie renouvellement urbain (GUP, la prévention de la délinquance et la sécurité, tranquillité publique) pour continuer à rénover les quartiers.

A ces 3 grands volets s'ajoutent des priorités transversales qui sont l'égalité homme/femme, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil d'intervention globale, visant à mettre en place une offre territorialisée et diversifiée de logements sur un territoire. Ce document doit détailler les principes et les objectifs de la politique de l'habitat communautaire pour répondre aux besoins en logements et en hébergement des habitants de l'agglomération dans une approche quantitative conforme aux objectifs du SDRIF.

Le second PLH se terminera en 2015, le troisième programme (2016-2021) doit donc d'ores et déjà être pensé pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire, mais également aux nouvelles réglementations et conditions de financement :

- **législatif et réglementaire** : déclinaison des lois du Grenelle de l'environnement, application de la nouvelle réglementation thermique 2012, la loi dite « Duflot » portant notamment sur le foncier public et le logement social, l'accession sociale à la propriété ...
- **financier** : nouvelles conditions de financement du logement social, réorientation des aides publiques de l'ANAH, délégation de compétence des aides à la pierre, les dispositions de la loi ALUR...
- l'enclenchement de **nouveaux processus sur le plan**



Perspectives de territoire - 2015

local : lancement de 3 OPAH, la mise en place du Programme d'Intérêt Général « Mon plan rénov' », la finalisation des trois Programmes de Rénovation Urbaine, la création de la SPL, le lancement de l'écoquartier de la plaine de Montaigu, la décision définitive du Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers de la construction de l'hôpital...

Afin d'avoir un PLH aboutit pour le 1/01/2016, l'agglomération a lancé la procédure d'élaboration de cette troisième version.

Le diagnostic préopératoire du territoire ainsi que la concertation avec les élus et les partenaires techniques a permis d'élaborer différents scénarii en 2014. Le troisième PLH de l'agglomération devra être validé par les différentes instances durant l'année 2015 pour être définitivement adopté en décembre 2015.

Mise en place d'un conseil Inter communal de Sécurité, de Prévention et de la Délinquance (CISPD)

Au titre de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine souhaite mettre en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D). Cette démarche d'inscrit par ailleurs dans les orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 qui souhaite que ces questions soient abordées à l'échelle de l'agglomération.

Le C.I.S.P. D s'adresse aux 14 communes du territoire. Il doit être une instance pivot de la coordination entre les acteurs locaux : il est le lieu privilégié d'échanges, de concertation et de coopération entre les partenaires locaux de la sécurité et de la prévention de proximité, et il assure l'animation et le suivi des dispositifs contractuels de la stratégie territoriale adoptée.

Ce conseil devrait être constitué au premier semestre 2015. Les élus membres en définiront les missions.

Les actions types des CISPD sont :

- la coordination des acteurs
- l'anticipation des risques
- l'expertise des politiques publiques
- Le financement et la maîtrise d'œuvre d'opérations structurantes et transversales

L'agglomération a mandaté le cabinet Espace Risk Management pour formuler les axes d'intervention et les priorités d'actions. Les propositions seront validés par les élus.

Catalogue de prêt de matériel

Le service « Fêtes et manifestations » de l'agglomération a développé un catalogue numérisé de prêt de matériel. Il présente l'ensemble du matériel stocké dans les ateliers du Millénaire et à disposition des services de l'agglomération et également des 14 communes sous conditions.

Ce nouvel outil de travail permettra de visualiser les différents éléments disponibles pour l'organisation des manifestations. Il simplifie ainsi l'organisation des événements, le fonctionnement des services et facilite la valorisation de notre patrimoine.

Clause sociale pour favoriser l'insertion

La clause sociale permet de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi sur les chantiers de rénovation urbaine. 5% des heures travaillées doivent l'être par des habitants des quartiers classés en ZUS. Sur le territoire, 3 communes sont concernées par le périmètre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) : Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun.

Dans le cadre de ce dispositif, ce sont **30 720 heures** d'insertion qui ont été réalisées en 2014.

L'agglomération va plus loin dans cette dynamique de solidarité en insérant cette clause sociale dans les marchés publics dits adaptés (MAPA) hors PRU. Ce sont **11 878 heures** de travail par des personnes en insertion qui ont été réalisées.

Mutualisation des services et transfert de compétences

La mutualisation des services informatiques dans une Direction mutualisée des systèmes d'information, initiée début 2014, s'est renforcée avec l'adhésion de 2 nouvelles communes. Désormais, ce sont 13 communes sur les 14 qui bénéficient des prestations mutualisées

Dans le cadre de la loi MAPTAM, l'agglomération Melun Val de Seine met en place son schéma directeur de mutualisation. Ce dernier devra être adopté en 2015.

Il a pour vocation de donner une vision, sur la durée de la mandature, en terme de mutualisation des services et cela pour une meilleure efficacité.

Les mutualisations peuvent concernées aussi bien un service qu'un bien.
Les pistes actuelles concernent notamment les services juridiques et assurances.

Dans la même logique d'efficacité et d'efficience, des transferts de compétences entre communes et agglomération sont à l'étude dans la collectivité. Des réflexions sont notamment menées sur la compétence tourisme.

Améliorer la communication de l'agglomération

Dans l'objectif de mieux faire connaître le rôle de l'agglomération, ses projets mais également favoriser le lien avec le citoyen, l'agglomération a entamé en 2014, un renouvellement de ses outils de communication avec notamment la mise en place d'une page facebook , l'envoi d'une news letter à plus de 700 personnes ou encore la mise à jour du site internet institutionnel.

Le renouveau continue en 2015, avec l'édition d'un nouveau magazine communautaire. La fréquence d'édition sera réduite, le magazine paraîtra 4 fois par an. La ligne éditoriale sera revue pour mieux faire connaître au grand public l'agglomération, ses compétences et les actions qu'elle mène sur le territoire.

HUMAIN
connaissance
loisirs droits
EDUCATION
Epanouissement
culture sport

La culture hors les murs

L'agglomération souhaite que le plus grand nombre ait accès à l'offre culturelle qu'elle propose. Plusieurs initiatives méritent d'être soulignées :

- Des concerts pour des publics dits « empêchés » :

Afin de permettre à un public dit « empêché », de bénéficier d'une offre musicale, la Camerata a joué en 2014 à l'hôpital psychiatrique de Melun et le centre hospitalier de Melun. Ce sont ainsi plus de 150 personnes qui ont profité du programme.



- 4 concerts de musique classique dans les lycées suivi d'une campagne de sensibilisation (26 interventions) ont été menés auprès des lycéens avec l'intervention d'un musicologue et historien de l'art et de musiciens.
- Une action originale et innovante sur les musiques actuelles est menée dans les lycées du territoire. Ainsi, sur la saison 2013/2014 (septembre à juin), ce sont 41 interventions dans les 6 lycées ainsi qu'à l'IUT de Sénart et 6 concerts joués au sein des lycées devant 890 élèves
- Enfin, 4 représentations du Spectacles « Peace & Love » ont été joués devant 363 élèves. Ce spectacle, issu d'un programme national à la croisée des problématiques de santé publique et d'histoire musicale, consiste à sensibiliser et former les jeunes sur l'écoute de musiques amplifiées.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

La Communauté d'agglomération est compétente dans la "lutte contre les nuisances sonores". Elle est donc compétente pour répondre à la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à la gestion du bruit dans l'environnement. Pour répondre à ses obligations, elle doit élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention du bruit sur le territoire.

L'objectif du PPBE est de proposer des solutions d'actions pour les traitements des zones à enjeux sonores. Il s'agit à la fois de déterminer des zones calmes et des zones de bruit critiques où les valeurs limites sont dépassées afin d'envisager les actions possibles pour améliorer la situation.

Le PPBE doit permettre de constituer une information territorialisée en matière d'environnement sonore, et permettre ainsi une prise en compte plus aisée du bruit dans les projets d'aménagement.

En 2014, la CAMVS a terminé le diagnostic des problématiques du bruit sur les 14 communes du territoire. Ce dernier dresse un état des lieux en s'appuyant sur les données disponibles, telles que, les éléments issus des cartes de bruit préalablement élaborées ou les études de trafics routiers les plus récents.

Les éléments du diagnostic ci-dessous ont permis de construire un projet de plan d'actions qui sera validé en 2015 :

L'agglomération Melun Val-de-Seine bénéficie de vastes espaces naturels (bois, parc et zone de loisirs) dont 9% de leur surface est préservé du bruit au sens de la cartographie (c'est à dire, exposé à moins de 55 dB(A) toutes source de bruit confondues, pour une dose moyenne de bruit sur une année, pondérée par période sur 24h).

L'analyse de la contribution des sources à l'exposition au bruit de la population révèle que :

- Le bruit routier est la source sonore responsable de l'exposition au bruit de la plus grande part de population : 8% de la population totale de l'agglomération est exposée au-delà de la valeur seuil pour le Lden, dont 73% des dépassements concernent la ville de Melun.
- Le bruit ferroviaire est la deuxième source de bruit impactant une grande partie du territoire, avec 7 communes de l'agglomération concernées (Le Mée-sur-Seine, Melun, Livry-sur-Seine, Dammarie-les-Lys, Boissise-le-Roi, La Rochette et Vaux-le-Pénil) pour une plus faible part de la population de l'agglomération (4%) et pour des niveaux de bruit très élevés.
- Le bruit aérien et le bruit industriel ne présentent pas de dépassement de valeur seuil et ne constituent pas une source de bruit prépondérante sur le territoire, en raison d'un impact localisé des activités et du fait de l'absence de proximité d'habitations avec d'éventuels aéroports et ICPE_A. Cela ne signifie pas pour autant que les survols ponctuels d'aéronefs ne sont pas sources de gênes événementielles.

La hiérarchisation des priorités a permis d'identifier trois types de situations sensibles au **bruit visibles sur les cartes suivantes** :

- *Zones dites « bruyantes »* : Territoires impactés par différents gestionnaires, prioritairement les secteurs mutli-exposés.
- *Zones en projet* : Sites qui connaissent ou connaîtront des aménagements importants pour lesquels le bruit doit être pris en compte.
- *Zones de qualité sonore* : Espaces remarquables, préservés du bruit ou non au sens de la cartographie, pour lesquels la préservation présente un enjeu.

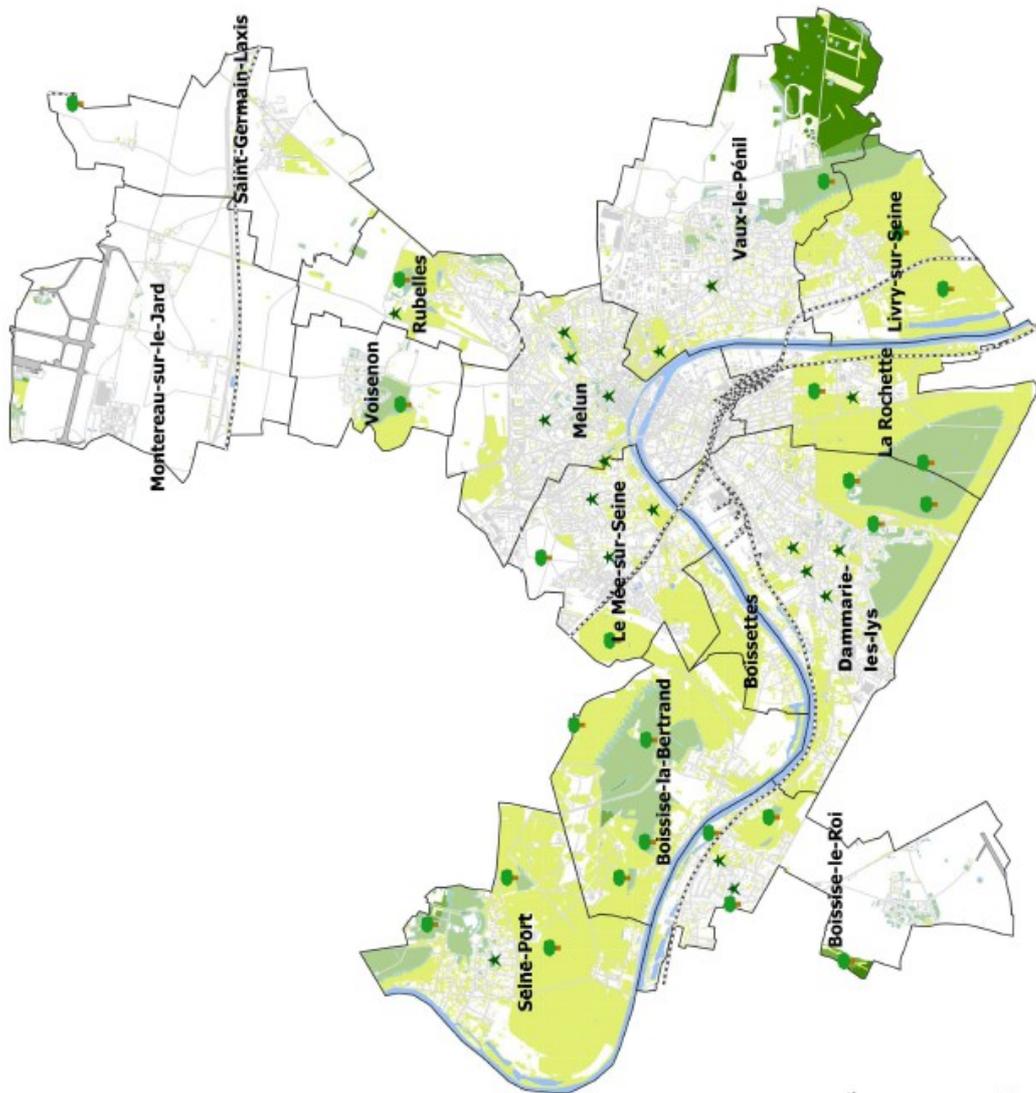
Suite à ce diagnostic et à l'identification de ces zones à enjeux, l'agglomération en partenariat avec les 14 communes mais également les gestionnaires de réseaux impactant le territoire, a défini un projet de plan d'actions afin de permettre l'amélioration de l'environnement sonore et donc de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire. Le plan d'actions sera proposé pour validation en 2015.

Epanouissement de tous

Bilan de territoire - 2014



Localisation des zones de qualité sonore prioritaires de l'agglomération



- Espaces de qualité sonore prioritaires
 - ★ Parc urbain
 - Bois/Forêt
- Espace de nature du territoire
- Espaces de nature préservés du bruit
 - 4-55 dB(A)
 - 5-30 dB(A)
 - 4-45 dB(A)



Carte d'analyse réalisée en 2013 par GANBA Acoustique dans le contexte de la directive européenne n°2002/49/CE

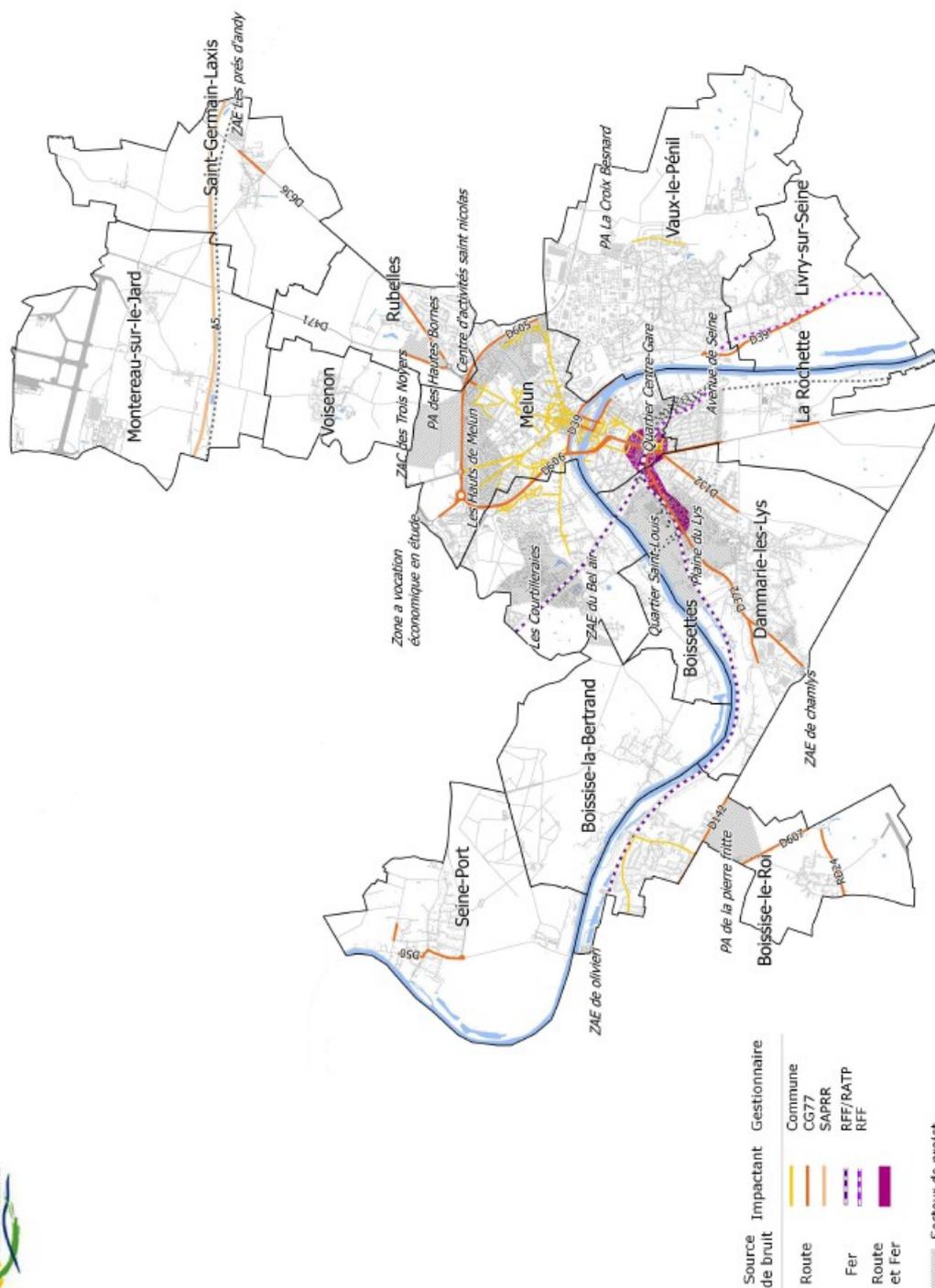
Données : CAMVS, Bruitparif, IAU Île-de-France, BDTopo@IGN
Echelle au format A3 : 1:60000

Epanouissement de tous

Bilan de territoire - 2014



Localisation des zones bruyantes prioritaires de l'agglomération



0 1 2 3 4 Km

Carte d'analyse réalisée en 2013 par GAV(BA, Acoussique dans le contexte de la directive européenne n°2002/49/CE

Données : CAMVS, Bruitparif, IAU Ile-de-France, BDTopo@IGN
Echelle au format A3 : 1:60000

Perspectives de territoire 2015

Ouverture du musée de la gendarmerie

Par un partenariat signée, entre la CAMVS, la ville de Melun et le Ministère de l'intérieur, le 1er octobre 2005, la Communauté s'est engagée à réaliser le Musée de la Gendarmerie Nationale à Melun dans la prestigieuse École de formation des Officiers de la Gendarmerie Nationale (E.O.G.N.) installée à Melun depuis 1945.

Après la pose de la première pierre en juillet 2012, le Musée ouvrira ses portes en 2015. Armes, uniformes, coiffures et emblèmes côtoieront beaux arts, cuivres, figurines, faïences, jouets et arts décoratifs. Plus de 2000 objets composeront l'exposition permanente et permettront de retracer l'évolution de la gendarmerie nationale, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

D'importants travaux ont été nécessaires pour réhabiliter cet ancien bâtiment de caserne. Ainsi, plus de 20 entreprises œuvrent sur le chantier depuis plus d'un an. L'importance a été donnée à l'architecture en intégrant des éléments innovants, telle la vitrine suspendue de 8,50 m de haut sur 18 mètres de long.

Nouvel acteur touristique local et national, le Musée s'insère dans un schéma de développement touristique et culturel de la Région et s'ouvrira ainsi à un large public. Il s'inscrit dans un circuit touristique départemental déjà étoffé et s'attachera à développer des partenariats avec les autres acteurs du territoire. En outre, il rejoindra le rang des musées militaires nationaux représentant déjà les autres forces armées.



Perspectives de territoire 2015

Programme de travaux pour un assainissement efficace et efficient

Afin d'assurer un service d'assainissement efficace et efficient aux habitants du territoire, la CAMVS assure la mise en place de son schéma directeur d'assainissement sur les 14 communes. En 2015 sont ainsi prévus les travaux suivants :

- **Mise au norme de la station d'épuration (STEP) de Seine Port :**
La Commune dispose d'une STEP d'une capacité théorique de 2 500 EH selon les anciennes normes. Celle-ci présentant plusieurs insuffisances, la C.A.M.V.S. a décidé d'engager des travaux de réhabilitation. L'offre retenue présente plusieurs avantages notamment sur les aspects environnementaux :
 - Réalisation d'économie d'eau potable par la mise en place d'un réseau d'eau industrielle,
 - limitation des nuisances olfactive par la mise en place de ventilation et confinement des ouvrages générateurs d'odeurs,
 - intégration paysagère soignée

Enfin, ces travaux de réhabilitation prennent en compte la richesse faunistique et floristique du site. Des actions de compensations ont ainsi été mises en places.

Coût travaux= 1 173 000€

- **Mise au norme de la STEP de Boissise le Roi (capacité de 8 000 EH)**
La CAMVS souhaite mettre aux normes la station d'épuration de Boissise le Roi. Ces travaux permettront de se conformer à la réglementation en vigueur, d'améliorer la métrologie, et d'optimiser le fonctionnement des postes de refoulement en fonction de la capacité en temps réel de l'usine de traitement. Les travaux débuteront en 2015.

Estimation coût travaux= 200 000 € HT

- **Mise en service d'une Nouvelle STEP à Montereau sur le Jard**

Comme indiqué page 20, l'agglomération Melun Val de Seine construit une nouvelle STEP sur la commune de Montereau sur le Jard afin d'assurer un traitement qualitatif des eaux usées. Le procédé retenu est une STEP ORGANICA qui permet, en partie, un traitement par des plantes. La mise en activité de la STEP devrait intervenir à la fin du premier semestre 2015.

Coût des travaux : 1 642 530 € HT



- **Le poste de refoulement PR4 à Dammarie-lès-lys**

Ce poste de refoulement dit PR04 constitue le nœud névralgique du système d'assainissement de l'agglomération. Afin de limiter ses déversements en temps de pluie, et d'optimiser son refoulement en fonction des capacités de traitement de l'usine en aval, un nouveau poste de refoulement va être reconstruit associé à un bassin de 3500m³ permettant d'intercepter les pluies bimensuelles. Les travaux débuteront en 2015.

Estimation coût travaux : 4 700 000€ HT

Lutte contre l'habitat indigne dans le centre ville de Melun

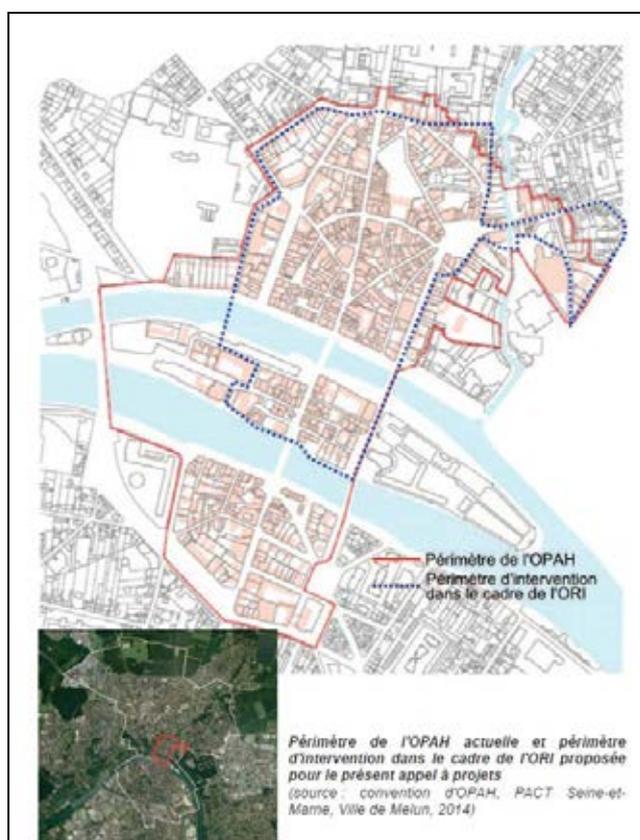
La DRIHL a lancé un appel à projet en 2014 pour une approche urbaine du traitement de l'habitat indigne. L'agglomération Melun Val de Seine et la ville de Melun en proposant une stratégie commune de lutte contre l'habitat indigne dans le périmètre du centre ville de Melun, **ont été sélectionnés comme lauréats**

Cette stratégie d'intervention se base sur le traitement d'une liste d'immeuble (identifiés sur des critères de salubrités lors d'études préliminaires) qui pourront faire l'objet d'une procédure de restauration. L'outil proposé pour mettre en place cette lutte contre l'habitat indigne est une "opération de restauration immobilière". Cet outil permet notamment à la puissance publique d'imposer sur un ou plusieurs immeubles un programme prescriptif de travaux de remise en habitabilité sous peine d'expropriation des propriétaires récalcitrants

Les objectifs de cette stratégie sont de 3 ordres :

- lutter contre les logements insalubres : le volume envisagé à traiter est estimé à 209 logements,
- Vivifier le commerce de proximité du "triangle d'or" melunais en préservant le commerce de bouche et en développant l'attractivité du centre ancien en développant une surface commerciale de 1000 à 1500m² permettant d'accueillir une grande enseigne nationale,
- Aménagement urbain : en lien avec le Tzen 2 requalification d'espaces publics emblématiques du coeur de ville de Melun

Bien plus qu'une simple opération d'aménagement, l'ORI est un véritable enjeu stratégique pour l'attractivité du territoire Melun Val de Seine.



Charte Marianne

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine met en place une démarche d'amélioration de la qualité de son accueil : La Charte Marianne.

Elle souhaite ainsi à garantir la qualité de son accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, électronique et courrier).

La Charte Marianne promeut les valeurs telles que la courtoisie, l'accessibilité, la rapidité, la clarté des réponses mais aussi un esprit d'écoute, de rigueur et de transparence.

Elle a pour objectif de faire de la qualité de l'accueil un enjeu partagé par tous les services et de développer une démarche d'amélioration continue.

La Charte Marianne se fonde sur une série de cinq engagements :

- Faciliter l'accueil des usagers dans les services
- Accueillir les usagers de manière attentive et courtoise
- Répondre de manière compréhensible et dans un délai annoncé
- Traiter systématiquement les réclamations
- Recueillir les propositions des usagers pour améliorer la qualité du service public.

Chacune de ces rubriques comportent des engagements obligatoires et des engagements optionnels.



La CAMVS a choisi l'AFNOR comme structure accréditrice. Un dossier de candidature a été envoyé courant juillet 2014 et un audit réalisé par un expert au mois de septembre 2014.

L'agglomération a obtenu le label « charte Marianne » le 25 novembre 2014.

Amicale active

Les agents de l'agglomération bénéficient de l'action d'une amicale.

Cette dernière, très active, propose un ensemble d'actions qui favorise la qualité de vie des agents. Activités culturelles et sportives, soutien financier, moments de convivialité et de partages sont proposés tout au long de l'année. En 2014, les agents ont pu notamment participer à un voyage en Italie ou à un week-end lyonnais pour la fête des lumières. Des sorties "théâtre" ou dans des parcs d'attractions ont également été proposés

Budget 2014 : 66 000 € / Budget prévisionnel 2015: 53 000 €

Epanouissement de tous

Perspectives internes 2015

Des nouveaux locaux pour les agents de l'Agglomération Melun Val de Seine

Les locaux administratifs de l'agglomération, situés actuellement au 297 rue Rousseau Vaudran, accueillent plus de 80 agents. Pour répondre aux besoins quotidiens, des locaux préfabriqués ont été installés.

Afin de proposer des conditions de travail optimales aux agents et d'effacer les bâtiments modulaires ajoutés au fil du temps, sans réelle vision durable, l'agglomération a lancé en 2014 les études pour la construction de l'extension des locaux administratifs.

Un bâtiment verra donc le jour en 2015 avec de nouveaux bureaux, des salles de réunions et des espaces de stockage et reprographie. Cette extension permettra de proposer à tous les agents une surface de travail conforme au code du travail d'au minimum 9 m² et respectera les conditions d'accessibilité pour tous. La qualité énergétique sera également prise en compte avec notamment le respect de la norme RT 2012.

Une nouvelle organisation pour améliorer les conditions de travail

L'agglomération s'organise pour s'assurer des bonnes conditions de travail de ses agents :

- Création du Comité Hygiène Sécurité et des conditions de travail - CHSCT
Ce comité aura pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Composé notamment d'une délégation du personnel, le CHSCT dispose d'un certain nombre de moyens pour mener à bien sa mission : information, recours à un expert...
- Redéploiement d'un agent en interne pour exercer les missions d'assistante de prévention des risques professionnels.
Ce poste vise à contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et le cas échéant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.
- Sections syndicales
Deux sections syndicales ont été mises en place en 2014. Suite aux élections du personnel du 4/12/2014, elles représenteront le personnel lors du Comité technique et du Comité Hygiène Sécurité et des conditions de travail - CHSCT.

organisation **BIO**
développement
équilibre
RSE responsable
raisonnée territoire
rationnelle

Améliorer la connaissance du territoire

Pour pouvoir agir de façon éclairée, il est indispensable de connaître au mieux le territoire. La création d'observatoires répond à ce besoin et permet en plus de s'évaluer dans le temps, un point essentiel pour qualifier et quantifier les résultats de nos politiques publiques. Plusieurs observatoires sont ainsi mis en place au sein des différents services de l'agglomération. 2 observatoires ont donné pour la première fois cette année leur résultat.

- Observatoire du foncier : analyse le foncier disponible. Dans un contexte de foncier rare et cher, l'objectif est d'obtenir un outil d'observation foncier afin d'identifier des secteurs spécifiques de « surveillance », d'être en capacité d'évaluer les impacts des projets urbains sur l'équilibre de l'agglomération, et, au-delà, de définir les axes d'intervention d'une politique foncière communautaire. Le premier numéro de cet observatoire du foncier a été édité cette année 2014.
- Observatoire du logement des jeunes : vise à observer en continu l'évolution de la demande de logement et de sa rencontre avec l'offre. Un agent en contrat d'avenir a été recruté en 2013 pour mener à bien ce projet. Le premier numéro de cet observatoire du foncier a été édité cette année 2014.
- Observatoire économique : quantifie et analyse le nombre d'entreprises et leurs mouvements (création, fermeture, radiation...) chaque année sur le territoire. Il permet d'avoir une vision de l'évolution du tissu économique local.
- Observatoire de l'habitat : outil de suivi des objectifs du Programme Local de l'Habitat, l'observatoire de l'habitat permet de faire un point annuel sur la production neuve, les typologies de logements et de ménages présents sur le territoire, l'évolution du marché. Chaque année sont également développées deux ou trois thématiques spécifiques, qui permettent de faire un zoom sur des projets en cours ou à venir, des politiques à développer.
- SIG communautaire : l'agglo a mis en place un logiciel de cartographie "SITI". Ce dernier est mis à disposition des communes. La mutualisation de la compétence informatique renforcera d'autant l'utilisation des 14 communes de ce logiciel.

S'intégrer à des projets nationaux et européens

L'agglomération souhaite intégrer ses projets dans des dynamiques nationales et européennes. Pour se faire, elle a répondu à différents appels à projet et a été lauréate sur certains d'entre eux :

- **GES URBA,**

L'ADEME et le CEREMA ont lancé, au premier trimestre 2014, un appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter un outil d'évaluation des Gaz à effet de Serre sur des projets d'aménagement : GES URBA. L'agglomération Melun Val de Seine a été sélectionnée pour évaluer deux de ses projets : le SCOT et l'opération d'aménagement du Clos Saint Louis. Elle a ainsi bénéficié de l'accompagnement d'un bureau d'étude. Les résultats sont en cours d'analyses et seront utilisés dans l'avancement des projets pour une aide à la décision des élus en 2015.

Cette expérimentation a été présentée lors du salon national des PCET à Strasbourg en septembre 2014.

- **Projet européen GO ECO**

Le territoire de la CAMVS a été sélectionné comme territoire pilote par l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies) dans le cadre d'un appel à projet Européen sur la réduction de gaz à effet de serre sur les zones d'activités. L'objectif du projet est d'aider et de sensibiliser les entreprises à optimiser leurs dépenses énergétiques afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet GO ECO a été intégré à la démarche PCET de l'agglomération. Ainsi, 9 entreprises de l'agglomération ont bénéficié d'un pré-diagnostic énergétique. Pour faire suite à ces pré-diagnostic, des animations thématiques sont organisées. Une première réunion sur le financement de la rénovation énergétique à l'attention des entreprises s'est tenue le 25 novembre dans les locaux de l'agglomération. Elle a réuni près de 30 personnes autour d'interventions de spécialistes du financement.

- **L'innovation alimentaire : au coeur de réseaux nationaux et francilien**

En adhérant au pôle de compétitivité **Vitagora, Goût-Nutrition-Santé**, Melun Val de Seine se positionne comme tête de pont francilienne de l'innovation alimentaire et prend place sur cette filière au niveau national.



Melun Val de Seine tisse également son réseau francilien en adhérant à l'Association Régionale des Industries Agroalimentaires d'Ile-de-France (ARIA) et notamment au Programme de Structuration et de Soutien à la Filière IAA et également au Club des Produits Alimentaires Intermédiaires (PAI) qui regroupe des professionnels des Produits Alimentaires Intermédiaires. Enfin, elle collabore activement avec le Centre Francilien de l'Innovation.

Vente de 5000m² pour la création d'un pôle services

La communauté d'agglomération Melun Val de Seine a acquis en 2009 une parcelle de 1 ha au cœur du parc d'activité de Vaux le Pénil. L'objectif affiché étant de réinstaller sur ce terrain des activités de services en créant un pôle services à destinations des entreprises et des salariés du parc.

Ce projet répond d'une part aux préconisations de l'étude de requalification du parc d'activité et d'autre part à des enjeux essentiels comme la diminution des déplacements pour les salariés, l'amélioration des conditions de travail ou encore la densification.

Suite à plusieurs études pour trouver le montage économiquement rentable, techniquement faisable et répondant à l'enjeu social, l'agglomération a choisi en 2014 de monter un projet en partenariat avec un porteur de projet privé.

En 2014, l'agglomération Melun Val de Seine a ainsi vendu 5000m² de terrain à la société civile de construction vente (SCCV) « Forum Melun ».

Ce projet co-construit devrait entre autre recevoir à son ouverture une crèche et un restaurant pour faciliter la vie des salariés du parc d'activités.



Developpement responsable

Perspectives de territoire - 2015

Des projets structurants pour le territoire

L'agglomération Melun Val de Seine mène plusieurs projets pour développer et dynamiser le territoire.

- **Un quartier centre gare repensé**

A l'horizon 2020, la gare de Melun accueillera un quartier d'affaires connecté à un nouveau pôle d'échanges multimodal innovant (train/RER/bus) à 25 minutes de Paris.

Le quartier d'affaires

A la croisée de l'économie, l'emploi et la mobilité, le futur Quartier d'affaires Centre Gare a pour ambition de créer un véritable lieu de vie attractif, riche de sa diversité et de sa mixité.

Proposé par Groupe-6, assisté par Urban', le scénario d'aménagement du quartier Centre Gare prévoit une offre immobilière de l'ordre de 40 000 à 60 000 m² (SHON) avec :

- une **dominante d'activités tertiaires composée de bureaux** qui intégrera une offre de commerces et de services proposés au rez-de-chaussée des immeubles
- de **l'hôtellerie** de tourisme et d'affaires avec salles de séminaires
- des **logements** de Haute Qualité Environnementale

Un pôle d'échange multimodal nouvelle génération

Le projet s'appuie sur le renouvellement et la requalification des abords du pôle d'échanges dans une vision globale qui croise les enjeux urbains et de mobilité, avec :

- un nouveau pôle multimodal - trains-RER-Bus, taxis, Vélos, T'Zen, déposes minutes-pour plus de mobilité et de qualité de vie.
- un espace public majeur s'appuyant sur un véritable parvis piéton accueillant le Tzen2 et les mobilités douces.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée en 2015 à la SPL Melun Val de Seine dont l'objectif est d'étudier plusieurs hypothèses de poursuite et de passage dans la phase opérationnelle de cette opération.



- **Réhabilitation d'une friche industrielle : le Quartier Clos Saint Louis**

Ce projet vise la réhabilitation d'une friche industrielle de 130 ha en bord de Seine et en cœur d'agglomération à Dammarie-les-Lys. Cette situation privilégiée redessinera le fonctionnement du territoire avec la construction d'ici 20 ans de 3000 logements et la création de 5000 emplois. Ce projet de création d'un éco - quartier est un formidable « terrain de jeu » pour imaginer ce que sera un quartier de vie durable d'ici quelques années et choisir le visage que l'on souhaite donner à notre territoire.

Perspectives de territoire - 2015

Pour se faire, un accord cadre a été signé en 2012 avec le cabinet Devillers et associés. C'est ainsi qu'en décembre 2013, un plan guide a été élaboré : Il préconise la réalisation étalée sur 20 à 25 ans d'un quartier mixte activités/logements (2 800 logements, 17 000 m² de tertiaire, 55 000 m² de pôle d'activités, 10 000 m² de commerces, et un port de plaisance). Dans la continuité, le cabinet Devillers définira en 2015 un périmètre opérationnel précis et équilibré de 5 à 15 hectares. La SPL Melun Val de Seine étudiera également les hypothèses de poursuite et de passage dans la phase opérationnelle de l'opération.

- **Création d'un franchissement de Seine : le pont amont**

La communauté d'agglomération Melun Val de Seine connaît une problématique importante de desserte. La Seine, notamment, est une rupture du territoire et représente une contrainte en terme d'aménagement.

Les études montrent qu'en 2030 les ponts actuels seront saturés si aucun aménagement n'est mis en place. Les projets de développements de l'agglomération et des territoires voisins confortent ce constat. De plus, cette saturation de trafic sur les ponts "urbains" posent également des limites en termes de liaisons douces, de transports en commun et de partage de l'espace public : l'attractivité du territoire s'en trouvant de se fait fortement dégradé.

L'agglomération, consciente de se problème poursuivra donc en 2015 les études de franchissement de Seine par le pont dit "amont" entre les communes de Vaux-le-Pénil et La Rochette. Ce franchissement est une priorité pour le développement du territoire et devrait voir le jour en 2020. Cet ouvrage amont devrait permettre à terme une baisse significative du trafic sur l'île Saint Etienne (-10 % environ) et sur les berges de Seine. Il améliorera, en outre, significativement la circulation autour du Quartier Centre Gare en drainant les flux du quartier vers Vaux le Pénil et Livry.

- **Création de zones d'activités : le "Tertre de Montereau" et les " Hautes Bornes"**

Dans le cadre du développement de la filière aéronautique autour du pôle de Melun-Villaroche, la Communauté Melun Val de Seine porte le projet dit « **Tertre de Montereau** » sur la commune de Montereau Sur le Jard à proximité de la SNECMA et de l'aérodrome. Il prévoit la création d'une zone d'activités économiques à dominante aéronautique sur près de 44 hectares. Les études préalables nécessaires à la constitution du dossier de création de ZAC ont été lancées en octobre 2014. Ces études permettront, pour le quatrième trimestre 2015, la définition du schéma d'aménagement de la zone et sa programmation et la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

S'inscrivant au sein des aménagements en cours sur le plateau au Nord de Melun et sur Rubelles (Hôpital, Plaine de Montaigu, 3 Noyers), la future zone d'activités des "**Hautes Bornes**" fera l'objet en 2015 d'études préalables en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté. Sur plus de 20 ha, elle pourra accueillir des activités diversifiées afin d'équilibrer par la création d'emplois, les logements construits dans le secteur. Elle permettra également d'offrir aux entreprises des opportunités foncières et immobilières dont le territoire manque.

Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine : 1 seule structure emploi pour le territoire

Impulsée par les élus de l'agglomération, en lien étroit avec l'Etat, l'association **Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine a été créée**. Elle réunit, dans une même entité, la Maison de l'Emploi Melun Val de Seine, la Mission Locale du sud-ouest Seine-et-Marne et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Melun Val de Seine.

L'association est chargée d'accompagner la mise en œuvre des priorités de la CAMVS en matière d'emploi, d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement du développement de l'emploi et économique en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les orientations sont également celles des principaux financeurs : l'État et le Conseil Régional.

Elle a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques.

Cette association devient ainsi le principal support des politiques de l'emploi conduites par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.



Bibliotroc : un outil pour prolonger la vie des livres

L'objectif est de donner une seconde vie aux livres inutilisés.

Une bibliothèque a ainsi été installée au mois de juin 2014 dans le réfectoire et les ouvrages sont à disposition de tout les agents de l'agglomération.

Cette action, basée sur la confiance, permet d'une part d'optimiser l'utilisation des livres et d'autre part de favoriser le lien social entre les agents.

En 6 mois d'existence, près de 100 livres ont été déposés et plus de 60 ont été empruntés.

Développement des marchés groupés

Pour un développement efficace et efficient des services au niveau de l'agglomération et des 14 communes, les formule des marchés groupés et ou de groupements de commandes se développent :

- Achat groupé de gaz

Dans le cadre de la fin des tarifs de ventes réglementés de gaz au 30 décembre 2014 l'agglomération devait s'organiser pour assurer son approvisionnement et respecter l'ouverture du marché en proposant une consultation publique. Plutôt que de négocier seule ces propres tarifs auprès des fournisseurs de gaz, l'agglomération a choisi d'adhérer à un marché groupé.

Après analyse des différentes offres existantes, l'agglomération a choisi le marché groupé proposé par le Syndicat Départementale d'Électrification de Seine et Marne (SDESM). Ainsi, comme 118 autre communes de Seine et Marne, la CAMVS a délibéré pour adhérer à ce groupement. .

Suite à la procédure, GDF a été retenu comme fournisseur de gaz. Grâce à cette procédure, l'agglomération attend, dès le 1 janvier 2015, aux alentours de **15 % d'économie** par rapport aux tarifs réglementés anciennement en vigueur.

- Achat groupé d'électricité

Dans le même cadre réglementaire, les tarifs de ventes réglementés de l'électricité prendront fin au 30 décembre 2015.

Aussi, durant l'année à venir, l'agglomération, devra d'une part décider de la procédure à suivre (marché groupé ou négociation seule) et d'autre part, choisir le fournisseur d'électricité pour une mise en œuvre des nouveaux contrats au 1 janvier 2016.

- Achat groupé du service téléphonie

L'agglomération Melun Val de Seine et 12 des 14 communes du territoire ont décidé d'adhérer au groupement de commande lancé par le SIPEREC sur les services de téléphonies. Le choix du prestataire sera connu en 2015 et laisse présager de fortes économies. Ce marché groupé sera également l'opportunité d'optimiser le fonctionnement de la téléphonie dans les communes.

mesurer
AMELIORER
EVALUER compter
indicateur objectif

Rapport développement durable

INDICATEURS - 2014

FONCTIONNEMENT AGGLOMERATION		
	2013	2014
Nombre d'agents	94	90
Nombre d'agents titulaires	76	80
Nombre d'agents contractuel	18	10
Nombre de jour de formation suivie	134	154,5
Taux d'emploi de travailleurs handicapés (%)	5,1	2,15
INFORMATIQUE / COMMUNICATION		
FIBRE OPTIQUE	2014	
Couverture territoire	En août : 22% - 12 000 logts	
COMMUNICATION		
	2013	2014
Fréquentation du site internet CAMVS	(Mai à octobre) : 41 771	77 291 (+71,27%)
Fréquentation du site Culturetvous.fr	Du 1/09/12 au 16/10/13 : 1 852	2 891 (+56,10%)
Fréquentation du site « melunvaldeseine.tv »	Au 01/11/13 : 185	Au 1/11/14 : 148 (- 20%)
Salons / Événements 2014		
Événements économiques	Partenaires/co-organisateurs	Visiteurs 2014
Rencontre d'affaires Grands Comptes "Business Booster"	Organisateurs :CCI77-CDADF Partenaires : San et EPA Sénart	95
Rencontre d'affaires "Matinée d'inspiration créative autour des secrets de la texture"	Partenaire : club PAI	13
Vitagora Melun Val de Seine café (co-organisateur) - thématique robotique - thématique Design Thinking - thématique formulation	Partenaires : Vitagora	13 10
XXIVe Synapses du Grand Gâtinais : "l'innovation dans l'alimentaire"	Partenaire : Pôle Sud Paris co-organisateur	95
Salon Business Women (co-organisateur)	Partenaires : Dirigeantes Actives 77, Région IDF, MEIMVS, le Mée-sur-Seine, SMD, CCI, CMA, Pôle emploi, Affile 77	300
Coulisses du Bâtiment (co-organisateur)	Partenariat : Fédération du BTP 77	700

Rapport développement durable

INDICATEURS - 2014

Accueil mission exploratoire Québécoise spécialisé en agroalimentaire	partenaire : club PAI	20
"Réseau entreprendre"		30
Ateliers communication : "Comment structurer votre communication ?"	Partenaires: rurban coop - cidff 77 -meimvs	8
Congrès des maires	Partenaires : USM 77, Dammarie-lès-lys	3 000
Salon de l'artisanat	Partenaires : CMA, Lycée B Francklein	1 000
Salon de l'étudiant	Partenaires : Agglo de Sénart, CIO	3 000
ANIMATIONS CULTURELLES	2013	2014
Orchestre Melun Val de Seine	511 pers pour 4 concert	664 pers pour 3 concerts
Camerata Melun Val de Seine	865 pers pour 9 concerts	523 pers pour 5 concerts
Concerts Les Amplifiés + inter-lycées	5 concerts : 1 098 personnes	5 concerts pour 1 146 personnes
Intervention dans les lycées	39 interventions dans 6 lycées +IUT de Senart : 1 150 élèves	41 interventions dans 6 lycées + IUT de Sénart : 1 200 élèves
	6 concerts au sein des lycées de l'agglo : 660 élèves	6 concerts au sein des lycées de l'agglo : 890 élèves
	2 Spectacles Peace & Lobe : 307 élèves	2 Spectacles Peace & Lobe : 363 élèves
ANIMATIONS SPORTIVES	2013	2014
Sport passion	680 stages	698 stages
Master de Fleuret	800 pers	1000 pers

Rapport développement durable

INDICATEURS - 2014

MOBILITE		
DEPLACEMENTS INTERNES		
	2013	2014
Kms effectués en vélo (flotte vélos électriques)	720	460
Kms motorisés parcourus (flotte de véhicules)	14 181	21 847
% d'agent venant en voiture	/	65
% d'agent venant en TC	/	16
MELIBUS		
	2013	2014
Nombre de bus en circulation :	71	71
Nombre de kilomètres parcourus :	2 255 000	2 406 000
Nombre d'utilisateur /an	6 960 330	7 641 086
Nombre de voyageur par jour en semaine :	26 235	28 821
Évolution du nombre de voyageur entre N et N-1	5,00%	10,00%
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE		
MON PLAN RENOV'		
	2012	2013
Gain moyen constaté après travaux « Mon plan renov » (KwhEP/m ² /an par logt)	4 320	12 080
Économie réalisée/an « Mon plan renov » (KwhEP)	543 598	393 105
Subventions versées sur des critères « développement durable » (€)	100 500	214 500
HÉBERGEMENT		
	2013	2014
Nombre dossier GRL traité	2	4
Nombre de place d'hébergement d'urgence prévue	210	210
Nombre de place d'accueil pour les Gens du voyage	58	58
Nombre de chambre chez l'habitant	65	68
GENS DU VOYAGES		
	2012	2013
Scolarisation en maternelle	22	33
Scolarisation élémentaire	88	85

Rapport développement durable

INDICATEURS - 2014

Ateliers « lutte illettrisme »	/	12 ateliers 62 participants	
Atelier « accès à la lecture »	/	3 séances 18 participants	
Animation « accès à la culture »	/	2 ateliers 37 participants	
CLAUDE SOCIALE			
	2013	2014	
heure de travail provoquée dans les marchés PRU	60 000	30 720	
heure de travail provoquée hors marchés PRU	15 000	11 878	
APPEL A PROJET			
	2013	2014	
Montant (€) des subventions distribuées pour la politique de la ville	832 520	828 600	
Montant (€) des subventions distribuées pour l'habitat	377 674	379 681	
Montant (€) des subventions distribuées pour l'accompagnement des gens du voyage	21 000	21 000	
BOURSE DES LOCAUX :			
	2012	2013	
Nombre de demandes de locaux	100	76	
Nombre d'affaires suivies	50	50	
Nombre d'affaires abouties	4	7	
ENVIRONNEMENT			
DECHETS			
	2012	2013	2014
Composteurs distribués	132	105	
Composteurs en pied d'immeuble	2	4	
Kg déchets résiduels / hab	290	288	
Kg d'Emballage/an/hab	17	20	
Kg Encombrant/ an/hab	17	16	
Kg Déchet vert/ an/hab	53	56	
Volume (L) papier trié /an/ agents de la CAMVS	0	7 920	

Rapport développement durable

INDICATEURS - 2014

FORÊT DE BRÉVIANDE			
	2012	2013	2014
Montant de la participation de la CAMVS (€)	150 000	150 000	150 000
Nombre de participants aux activités encadrées	5 172	5 722	
ASSAINISSEMENT			
	2012	2013	
Volume d'eau facturé (m3)	8 650 029	9 598 132	
Longueur de réseau (km)	524	525	
Nombre d'interventions sur le bail de travaux	323	270	
Montant des interventions pour le bail travaux (€)	1 047 663	1 114 254	
Urbanisme			
Nombre de permis instruit	376	252	
ENERGIE			
PLAN CLIMAT			
	2011	2012	
GES produit en interne par la CAMVS (patrimoine et compétence)- tCO2 :	20 972	/	
GES produit sur le territoire (habitat + activité économique) tCO2 :	289 217	/	
Certificat Économie d'énergie			
			2014
Kwh Cumac déposé (estimé)			6 678 960

